



2026 / 71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES TRENTE** sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – KALIAKODAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : ANDRIOLLO Corinne à COLLOMB Daniel
DUNAND François à MONEY Sylvie
POULIN Nathalie à DUCOURTIL Marc

EXCUSÉ : BILLIET-PRADES Yves

ABSENTE : GACON Christine

Date de Convocation :
23 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 19
Votants : 22

Monsieur Olivier BOGNIER est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier ou temporaire d'activité (pôle culture, services techniques, centre aquatique)

Le Président informe l'assemblée que, suite aux besoins des services en personnel, et en particulier en raison des congés d'été ou en renfort de service, il est proposé la création de postes contractuels pour besoins occasionnels ou saisonniers selon le tableau suivant :

Grade	Article	Motif	Service	Quotité horaire	Nombre de postes	Période
Adjoint du patrimoine	L332-23-2° CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Pôle culture	22h/35h	1	Du 01/07 au 31/08/26
Adjoint du patrimoine	L332-23-1° CGFP	Accroissement temporaire d'activité	Pôle culture	35h/35h	1	Du 01/10/26 au 30/09/27
Adjoint technique	L332-23-2° CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Bâtiments	35h/35h	2	Du 01/07 au 31/08/26
Adjoint technique	L332-23-2° CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Espaces verts	35h/35h	2	Du 01/07 au 31/08/26
Adjoint technique	L332-23-1° CGFP	Accroissement temporaire d'activité	Déchets	35h/35h	1	Du 01/06 au 31/08/26
Adjoint technique	L332-23-1° CGFP	Accroissement temporaire d'activité	Equipements sportifs	2h/35h	1	Du 01/05 au 30/04/26
Adjoint technique	L332-23-1° CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Centre aquatique	17h30/35h	1	Du 01/05 au 31/08/26
Adjoint technique	L332-23-1° CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Centre aquatique	35h/35h	1	Du 01/07 au 31/08/26
Agent d'accueil	L332-23-2° CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Centre aquatique	35h/35h	1	Du 6/06 au 31/08/2026
Agent d'accueil	L332-23-2° CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Centre aquatique	35h/35h	1	Du 01/07 au 31/08/26
Moniteur nageur sauveteur	L332-23-2° CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Centre aquatique	35h/35h	1	Du 6/07 au 31/08/26

Moniteur nageur sauveteur	L332-23-2° CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Centre aquatique	26h54mn/35h	1	Du 13/06 au 30/06/26
Moniteur nageur sauveteur	L332-23-2° CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Centre aquatique	35h/35h	3	Du 01/07 au 31/08/26

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°, L332-23 2°,
VU le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
VU le tableau des emplois,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22			

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le secrétaire de séance,

Olivier BOGNIER



Le Président,

André POINTET.


